

PLAN DE BORNAGE	LOT n°29
--------------------	----------

PLAN DE BORNAGE	LOT n°29
--------------------	----------

MAÎTRE D'OUVRAGE

Métay

**PROMOTEUR
IMMOBILIER**

METAY PROMOTEUR IMMOBILIER
 10 rue Jean Moulin
 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
 Tél : 02.40.25.75.25
 Email : accueil@metay-promoteur-immobilier.fr



MAÎTRE D'OUVRAGE



Métay

**PROMOTEUR
IMMOBILIER**

METAY PROMOTEUR IMMOBILIER
 10 rue Jean Moulin
 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE
 Tél : 02.40.25.75.25
 Email : accueil@metay-promoteur-immobilier.fr

SAINT MARS DU DESERT (44)
Rue de la Haute Noé
" La Haute Noé "

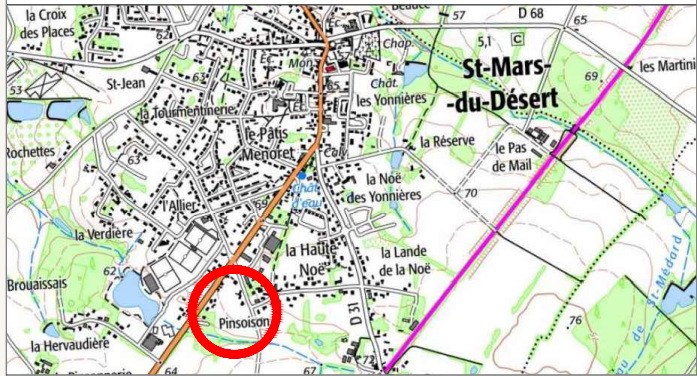
SAINT MARS DU DESERT (44)
Rue de la Haute Noé
" La Haute Noé "

GEOMETRE - EXPERT
 AGEIS
 3, rue de la Planchonnais
 44980 SAINT-LEU SUR LOIRE
 Tél : 02 51 85 02 03
 Email : nantes@ageis-ge.fr




GEOMETRE - EXPERT
 AGEIS
 3, rue de la Planchonnais
 44980 SAINT-LEU SUR LOIRE
 Tél : 02 51 85 02 03
 Email : nantes@ageis-ge.fr

Plan de Situation (sans échelle)



Plan de Localisation (sans échelle)

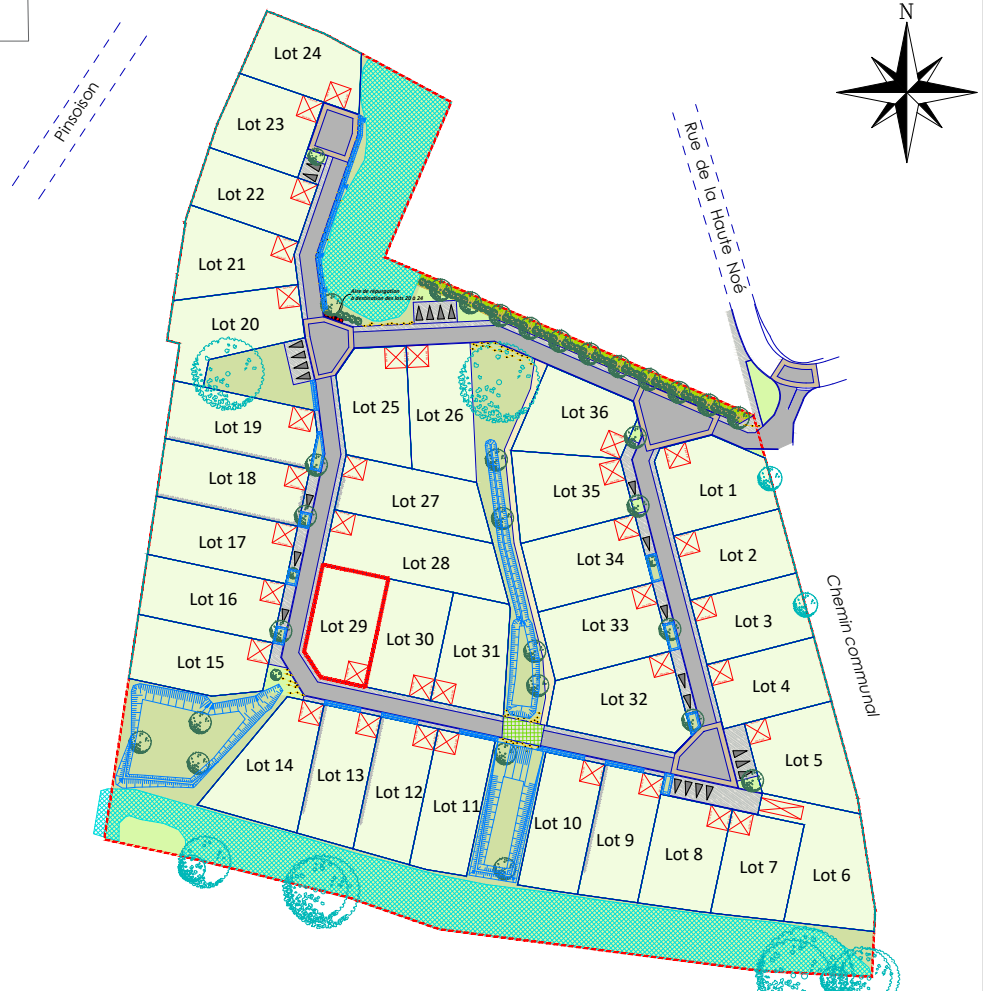
LEGENDE SOMMAIRE

- Périmètre de l'opération
- Périmètre du lot
- Voie / Aire de réurgation / Accés / Stationnement en béton balayé
- Traitement différencié de la voie (marquage de type résine imitation béton)
- Traitement différencié de la voie (revêtement drainant)
- Cheminement piéton en sablé
- Voie en enrobés (ou équivalent)
- Lots libres
- Espaces verts
- Zones naturelles à préserver
- Parking privés et accès de lots position obligatoire (5m x 5m)
- Parking privés et accès de lots position obligatoire (3m x 10m)
- Aire de réurgation
- Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur
- Arbres existants à préserver

LEGENDE SOMMAIRE

	Périmètre de l'opération
	Périmètre du lot
	Voie / Aire de répurguration / Accès / Stationnement en béton balayé
	Traitement différencié de la voie (marquage de type résine imitation béton)
	Traitement différencié de la voie (revêtement drainant)
	Cheminement piéton en sable
	Voie en enrobés (ou équivalent)
	Lots libres
	Espaces verts
	Zones naturelles à préserver
	Parking privés et accès de lots position obligatoire (5m x 5m)
	Parking privés et accès de lots position obligatoire (3m x 10m)
	Aire de répurguration
	Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur
	Arbres existants à préserver

- ## LEGENDE SOMMAIRE
- | | |
|---|---|
|  | Périmètre de l'opération |
|  | Périmètre du lot |
|  | Voie / Aire de répurguration / Accès / Stationnement en béton balayé |
|  | Traitement différencié de la voie (marquage de type résine imitation béton) |
|  | Traitement différencié de la voie (revêtement drainant) |
|  | Cheminement piéton en sable |
|  | Voie en enrobés (ou équivalent) |
|  | Lots libres |
|  | Espaces verts |
|  | Zones naturelles à préserver |
|  | Parking privés et accès de lots position obligatoire (5m x 5m) |
|  | Parking privés et accès de lots position obligatoire (3m x 10m) |
|  | Aire de répurguration |
|  | Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur |
|  | Arbres existants à préserver |



MÂÎTRISE D'OEUVRE		ARCHITECTE	
AGEIS 3, rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE Tél : 02 51 85 02 03 Email : nantes@ageis-ge.fr		Dominique DUBOIS Architecte Urbaniste	Dominique DUBOIS ARCHITECTE URBANISTE 13 allée Guillaume Dupuytren 44800 SAINT HERBLAIN Tél : 06.19.42.22.63 Email : ddubois.archi@gmail.com



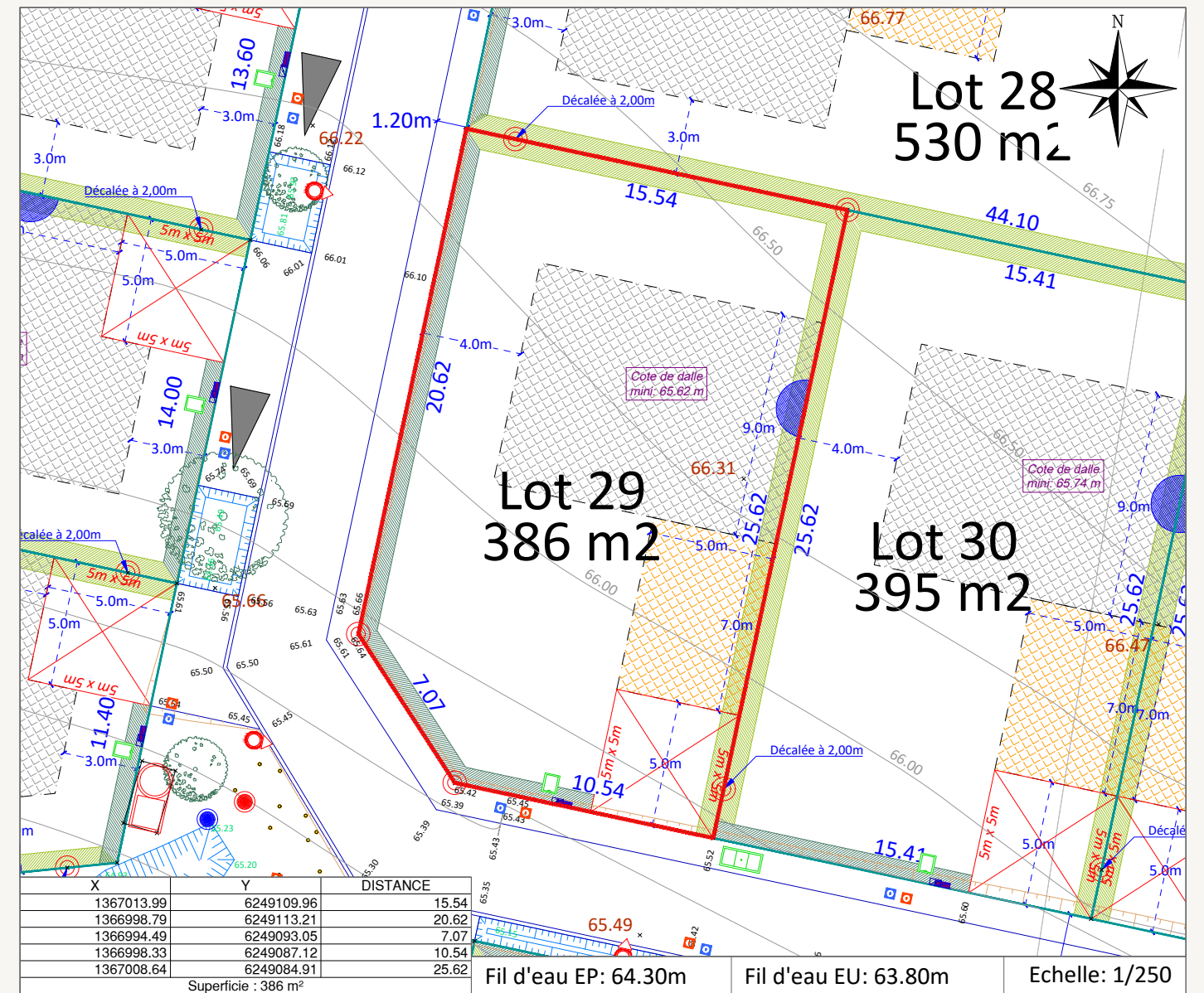
MÂÎTRISE D'OEUVRE		ARCHITECTE	
 AGEIS 3, rue de la Planchonnais 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE Tél : 02 51 85 02 03 Email : nantes@ageis-ge.fr		 Dominique DUBOIS Architecte Urbaniste	Dominique DUBOIS ARCHITECTE URBANISTE 13 allée Guillaume Dupuytren 44800 SAINT HERBLAIN Tél : 06.19.42.22.63 Email : ddubois.archi@gmail.com

ARCHITECTE

Dominique DUBOIS
ARCHITECTE URBANISTE
13 allée Guillaume Dupuytren
44800 SAINT HERBLAIN
Tél : 06.19.42.22.63
Email : ddubois.archi@gmail.com

ARCHITECTE

Dominique DUBOIS
ARCHITECTE URBANISTE
13 allée Guillaume Dupuytren
44800 SAINT HERBLAIN
Tél : 06.19.42.22.63
Email : ddubois.archi@gmail.com



X	Y	DISTANCE
1367013.99	6249109.96	15.54
1366998.79	6249113.21	20.62
1366994.49	6249093.05	7.07
1366998.33	6249087.12	10.54
1367008.64	6249084.91	25.62

Superficie : 386 m²

Fil d'eau EP: 64.30m

Fil d'eau EU: 63.80m

Echelle: 1/250

LEGENDE							
	Périmètre du lot		Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 5m de large par 5m de profondeur)		Aire de répurgation		Potelet bois
	Périmètre du lotissement		Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 3m de large par 10m de profondeur)		Coffrets Electricité / AEP		Poste de refoulement EU
	Limite cadastrale		Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur		Regard télécom		Grillage et haie située en limite avec la voie de desserte. A la charge de l'acquéreur
	Zone d'implantation de la construction principale en R+1 ou R+comble (pouvant être adapté de + ou - 1m)		Arbres existants à préserver		Réseau EP: Tampon et branchement		Grillage et haie située en limite séparative entre deux lots privatifs. A la charge de l'acquéreur
	Zone d'implantation de la construction principale en RDC (pouvant être adapté de + ou - 1m)	15.25	Cote terrain naturel		Réseau EU: Tampon et branchement		Borne nouvelle / existante
	Accès interdit aux véhicules et piétons sur le chemin communal	65.12	Altitude projet voirie		Grilles EP		Côte de dalle minimum à respecter
	Zone d'accroche de la construction	32.83	Altitude noue et bassin		Tête de buse de sécurité		Chaussée existante
	Poteau incendie		Candélabre		Bassin / noue / fossé de collecte des eaux pluviales		Clôture / mur existant
	Parking visiteur		Poteau PTT / PTT+EDF+Candélabre existant		Talus à créer à la charge de l'aménageur		Fossé existant
							Courbe de niveau - Terrain naturel

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 01/08/2025

- | LEGENDE | | | | | | | |
|---------|---|-------|--|--|--|--|--|
| | Périmètre du lot | | Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 5m de large par 5m de profondeur) | | Aire de répurgation | | Potelet bois |
| | Périmètre du lotissement | | Parking privés et accès de lots position obligatoire (dimension 3m de large par 10m de profondeur) | | Coffrets Electricité / AEP | | Poste de refoulement EU |
| | Limite cadastrale | | Arbres / arbustes à planter à la charge de l'aménageur | | Regard télécom | | Grillage et haie située en limite avec la voie de desserte. A la charge de l'acquéreur |
| | Zone d'implantation de la construction principale en R+1 ou R+comble (pouvant être adapté de + ou - 1m) | | Arbres existants à préserver | | Réseau EP: Tampon et branchement | | Grillage et haie située en limite séparative entre deux lots privatifs. A la charge de l'acquéreur |
| | Zone d'implantation de la construction principale en RDC (pouvant être adapté de + ou - 1m) | 15.25 | Cote terrain naturel | | Réseau EU: Tampon et branchement | | Borne nouvelle / existante |
| | Accès interdit aux véhicules et piétons sur le chemin communal | 65.12 | Altitude projet voirie | | Grilles EP | | Côte de dalle minimum à respecter |
| | Zone d'accroche de la construction | 32.83 | Altitude noue et bassin | | Tête de buse de sécurité | | Chaussée existante |
| | Poteau incendie | | Candélabre | | Bassin / noue / fossé de collecte des eaux pluviales | | Clôture / mur existant |
| | Parking visiteur | | Poteau PTT / PTT+EDF+Candélabre existant | | Talus à créer à la charge de l'aménageur | | Fossé existant |
| | | | | | | | 65.50
Courbe de niveau - Terrain naturel |
- Rattachement planimétrique: RGF93 CC47

Rattachement altimétrique: IGN69

Date d'édition: 01/08/2025

Rattachement planimétrique: RGF93 CC47 Rattachement altimétrique: IGN69 Date d'édition: 01/08/2025

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
2. L'aménagement se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
4. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
5. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
6. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.

- ## AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS
1. Ecoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
 2. L'aménagement se réserve le droit pour toute raison d'ordre technique d'implanter des bornes EDF 400 A ou des bornes pavillonnaires France Télécom sur les lots.
 3. La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
 4. Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
 5. Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.
 6. Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après le bornage définitif des lots.